Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260210-2026007-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 10 février 2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**22 + 4 pouvoirs**	**02 février 2026**	**03 février 2026**

N° délibération	Objet
2026-007	**Acquisition d'un tracteur et d'une épareuse pour le service Voirie**

Le 10 février 2026 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC, Jean-Yves CRENN
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marc QUEMENER à Jacques THEPAUT, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Philippe ROBERT-DANTEC, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHES, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle JAFFRE

_____

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

L'épareuse achetée en 2013 est arrivée à un certain niveau de vétusté, il faut réfléchir à l'acquisition d'un nouvel équipement qui permettra de couper à une plus grande hauteur (/problème de la fibre optique).
De même le tracteur acheté en 2021 a été amorti et l'emprunt s'est terminé fin 2024, il est proposé un renouvellement notamment car sa revente peut représenter aujourd'hui un montant intéressant.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260210-2026007-DE

Il était convenu que cet équipement serait renouvelé régulièrement afin d'éviter des frais de réparation importants.

Après avis de la commission Voirie du 14 octobre 2025 sur le renouvellement des équipements, une consultation via l'UGAP a été réalisée, le devis s'élève à 173.142,93 € H.T. pour le tracteur Valtra et de 64.081,40 € H.T. pour l'épareuse et broyeur Noremat soit un total de 237 184,33 € H.T.

La commission Voirie réunie le 05 février a donné un avis favorable à cet achat. Il est donc proposé de délibérer pour l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse, broyeur pour le service Voirie via l'UGAP.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Approuve l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse, broyeur pour le service Voirie auprès de l'UGAP tel que présenté

- Autorise le président à signer le devis et réaliser toutes les démarches nécessaires à cet effet

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 11 février 2026